

Conditions générales (CG)

Préambule

L'aide électorale en ligne smartvote est une plateforme électorale indépendante politiquement et accessible au public via le site www.smartvote.ch. L'objectif de smartvote est de faciliter le choix des électeurs/trices en leur fournissant des informations. Pour ce faire, les candidats ont la possibilité de publier des profils personnels et politiques complets sur la plateforme. Les électeurs peuvent à leur tour se comparer directement aux candidats sur la base de ces informations.

smartvote est développé et exploité par l'association Politoools (www.politools.net) (ci-après dénommée "opérateur"). Politoools est une association à but non lucratif au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse (CCS), dont le siège est à Berne.

Les services de smartvote sont gratuits et librement accessibles aux électeurs/trices à l'approche des élections correspondantes. L'inscription et la participation à smartvote sont ouvertes à toutes les personnes et à tous les partis officiellement candidats, aux mêmes conditions.

1. Objet du contrat

Les présentes CG règlent la conclusion, le contenu et le déroulement de l'accès à l'aide électorale en ligne smartvote pour les candidats et en particulier l'utilisation du portail des candidats de smartvote (www.candidate.smartvote.ch). En s'inscrivant (login) sur le portail des candidats de smartvote, les candidats acceptent ces CG.

Pour certaines élections, il peut arriver que l'exploitant ait réglé l'utilisation de smartvote avec certains candidats, partis ou responsables de listes sur une base contractuelle supplémentaire. Dans ce cas, les présentes CG font partie intégrante des contrats correspondants.

Pour les candidats qui, en plus du portail des candidats, utilisent également le site web smartvote prévu pour les électeurs, les conditions générales d'utilisation (CGU) correspondantes s'appliquent en complément. Celles-ci peuvent être consultées et téléchargées à tout moment sur le site web de smartvote.



2. Conclusion du contrat et effets de la conclusion du contrat

2.1 Possibilités de conclusion d'un contrat

smartvote saisit et publie les données officielles de tous les candidats. Pour les prestations supplémentaires, seuls les candidats ayant conclu un contrat valable sont pris en compte. Les candidats ont deux possibilités de conclure un contrat, conformément aux points 2.1.1 et 2.1.2 des présentes CG.

2.1.1 Enregistrement par les partis ou les responsables de liste

Les partis ou les responsables de liste peuvent conclure un contrat avec l'exploitant et enregistrer ainsi leurs candidats de manière collective. A cet effet, ils désignent des interlocuteurs responsables. Ceux-ci sont responsables de la transmission complète des données nécessaires (données officielles et adresses e-mail des candidats). L'exploitant n'est tenu d'enregistrer chez smartvote que les candidats annoncés de manière complète par les personnes de contact. L'exploitant n'assume aucune responsabilité pour les données du parti ainsi que pour les erreurs de saisie commises par le parti ou le responsable de liste (adresses e-mail, etc.).

2.1.2 Enregistrement par les candidats

Les candidats peuvent également s'enregistrer eux-mêmes sur smartvote via le portail des candidats. Pour ce faire, ils doivent s'inscrire en ligne sur www.candidate.smartvote.ch. L'exploitant vérifie l'exactitude des données de l'inscription en ligne et décide ensuite si un compte d'utilisateur est créé pour les candidats. Ce processus peut prendre quelques jours de travail. Si un compte d'utilisateur est créé, les données de connexion ainsi que les CG et les informations sur le système de prix sont envoyées aux candidats par e-mail. Cet envoi est considéré comme une offre. Si les candidats activent ensuite leur compte d'utilisateur en se connectant (login), cela est considéré comme une acceptation de l'offre et la conclusion d'un contrat.

L'exploitant peut également proposer gratuitement les services de smartvote pour certaines élections. Lors de ces élections, l'acceptation du modèle de prix ainsi que les points relatifs aux frais de participation exposés au point 4 ci-après ne sont pas applicables.

Si des candidats qui ont déjà été inscrits par leur parti ou leur responsable de liste s'inscrivent directement sur smartvote (cf. point 2.1.1), les accords contractuels conclus entre l'exploitant et les partis ou les responsables de liste s'appliquent toujours.



2.2 Effet de la conclusion du contrat

2.2.1 Le compte d'utilisateur pour les candidats

Pour pouvoir bénéficier des prestations de smartvote (par ex. la réalisation d'un portrait complet ou la prise en compte dans l'aide électorale), les candidats doivent disposer d'un compte d'utilisateur sur le portail des candidats de smartvote.

Un compte d'utilisateur est créé lors de la première inscription des candidats. Les comptes d'utilisateurs sont conservés même après la fin d'une élection. A l'aide de ces comptes d'utilisateurs, les candidats peuvent s'inscrire ultérieurement à d'autres élections sur smartvote. Un nouveau contrat est conclu à chaque enregistrement pour une élection.

2.2.2 Mot de passe

L'accès au compte d'utilisateur des candidats est protégé par un mot de passe. Les candidats sont responsables de la confidentialité des mots de passe et des informations confidentielles du compte. L'envoi d'un lien permettant de définir le mot de passe initial se fait par e-mail ou par courrier postal sur la base des indications fournies par le candidat, son parti ou son responsable de liste. Lors de l'envoi du lien par e-mail, la confidentialité ne peut pas être garantie. La transmission du mot de passe à des tiers est interdite.

2.2.3 Données enregistrées

L'élément central de l'aide électorale smartvote est le questionnaire sur les opinions politiques des candidats. Sur la base de ce questionnaire, le profil smartvote est calculé, sur la base duquel les candidats sont comparés aux électeurs. Les analyses graphiques supplémentaires (p. ex. le smartspider) se basent également sur le profil smartvote.

Les informations du profil smartvote peuvent être complétées par les candidats avec d'autres informations sur leur personne et leur candidature.

L'exploitant a le droit d'évaluer les données du profil smartvote ainsi que les informations supplémentaires fournies, de les publier et de les partager avec les médias, les groupes d'intérêt ou d'autres organisations.

Le profil smartvote n'est créé que pour les candidats qui ont répondu entièrement au questionnaire et qui ont confirmé leurs réponses. Une fois confirmées, les réponses ne peuvent plus être modifiées. En cas d'erreur manifeste dans les réponses au



questionnaire, les candidats peuvent demander par e-mail à l'exploitant de les corriger.

Les candidats peuvent demander la suppression de tout ou d'une partie de leur profil smartvote. Les candidats peuvent envoyer leur demande à l'exploitant à l'aide d'un formulaire de contact dans leur compte d'utilisateur, par e-mail ou par courrier.

Une fois le profil smartvote ou une partie de celui-ci supprimé, les mêmes dispositions s'appliquent à l'enregistrement et à l'utilisation des données qu'après la suppression de l'ensemble du compte d'utilisateur (voir point 5). Si la suppression intervient après la mise en ligne du site web smartvote accessible au public, les frais de participation doivent néanmoins être payés dans leur intégralité.

L'exploitant n'est pas tenu de remettre en ligne un profil smartvote supprimé dans le cadre de la même élection ou de permettre aux candidats concernés de créer un nouveau profil smartvote. Il en va de même dans le cas où un profil smartvote a été supprimé suite à la suppression du compte utilisateur du candidat ou à la résiliation du contrat.

Les profils smartvote des candidats restent accessibles au public jusqu'à un mois au moins après la date de l'élection (sous réserve du chiffre 3).

2.2.4 Sondages complémentaires facultatifs

Selon l'élection, les candidats ont la possibilité de participer volontairement à des sondages supplémentaires. Ces sondages supplémentaires sont proposés aux candidats dans leur compte d'utilisateur sous un point de menu spécifique et n'ont aucun lien avec le profil smartvote. Pour chaque enquête complémentaire, le mandant, le but et les objectifs de contenu sont clairement indiqués. Les candidats sont absolument libres d'utiliser cette offre. En ce qui concerne la transmission des données de l'enquête à des tiers, les mêmes dispositions que pour les autres données saisies chez smartvote s'appliquent.

3. Durée du contrat

Pour les candidats, le rapport contractuel débute le jour de l'activation du compte d'utilisateur. Le contrat prend fin un mois après l'expiration du délai d'élection ou avec la suppression du compte par le candidat ou l'exploitant (cf. chiffre 5).



4. Frais de participation

Dans le cadre de l'inscription en ligne, les candidats acceptent le modèle de prix en vigueur. Ils s'engagent notamment à payer les frais de participation correspondants.

5. Résiliation du contrat ou suppression du compte d'utilisateur

Les candidats peuvent à tout moment demander la suppression de leur compte d'utilisateur. Les candidats peuvent faire parvenir leur demande à l'exploitant à l'aide d'un formulaire de contact dans leur compte d'utilisateur, par e-mail ou par courrier. La suppression du compte d'utilisateur vaut résiliation immédiate de toutes les relations contractuelles avec les candidats concernés. L'exploitant n'est pas tenu d'activer une seconde fois les comptes supprimés des candidats pour la même élection.

Le droit à la suppression ne peut pas être accordé dans la mesure où le traitement est nécessaire à l'exercice du droit à la liberté d'expression, au respect d'une obligation légale ou d'une tâche d'intérêt public ou à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

Après la suppression du compte d'utilisateur, les données officielles des candidats restent en tout cas accessibles au public pour la législature en cours. Toutes les autres données des candidats (en particulier les réponses au questionnaire) restent enregistrées dans la banque de données de l'exploitant à des fins de recherche uniquement. L'exploitant conserve dans tous les cas le droit d'analyser les données de manière scientifique et anonyme. Cependant, dès réception de la demande de suppression du compte utilisateur, le droit de l'exploitant de procéder à des évaluations personnalisées pour les partenaires médiatiques, basées sur des données non officielles enregistrées, s'éteint.

Si la demande de suppression du compte d'utilisateur est déposée avant que les élections concernées aient été publiées sur smartvote pour les électeurs, le droit de l'exploitant à la compensation financière est supprimé, pour autant que les candidats se soient enregistrés individuellement sur smartvote (voir point 2.1.2, enregistrement par les candidats). En revanche, si l'utilisation de smartvote a été réglée sur une base contractuelle avec les partis ou les responsables de liste (voir point 2.1.1), le droit de l'exploitant à la compensation financière en cas de succès subsiste même si smartvote n'a pas encore été mis en ligne pour les électeurs.

Si la demande de suppression du compte utilisateur n'est faite qu'après la mise en ligne de l'élection sur smartvote pour les électeurs, l'exploitant conserve son droit à



une compensation financière en cas de succès. Une réduction des frais de participation est exclue.

6. Contenu

6.1 Généralités

smartvote permet l'accès à des informations politiques pertinentes pour le choix des électeurs/trices et la campagne électorale des candidats. Tous les contenus du site smartvote sont protégés par le droit d'auteur.

6.2 Garantie

Bien que l'exploitant s'efforce de garantir l'exactitude des informations saisies au moment de leur publication, l'exhaustivité, l'actualité et l'exactitude du contenu des informations ne peuvent pas être garanties. Les candidats peuvent toutefois demander à tout moment la rectification ou la suppression des informations saisies (voir point 5).

6.3 Offres et contenus de tiers

Les informations et services de tiers accessibles via smartvote relèvent entièrement de la responsabilité des tiers concernés. L'exploitant n'assume aucune responsabilité pour les contenus ou le fonctionnement correct des sites web de tiers accessibles par un lien via smartvote.

L'exploitant déclare expressément qu'il n'a aucune influence sur la conception et le contenu des sites web liés. C'est pourquoi il se distancie expressément de tous les contenus de tous les sites liés aux pages de l'exploitant. L'exploitant ne s'approprie pas le contenu des pages liées. Cette déclaration est valable pour tous les liens affichés sur les pages de l'exploitant et pour tous les contenus des pages auxquelles mènent les liens mis en place.

6.4 Modifications du contenu

L'exploitant se réserve expressément le droit de modifier, de compléter, de supprimer ou d'interrompre la publication de tout ou partie du site smartvote sans préavis, temporairement ou définitivement.



7. Accès et protection contre les abus

L'inscription à smartvote est ouverte à tous les candidats officiels. Toutes les informations doivent être fournies de manière conforme à la vérité. L'exploitant n'assume aucune responsabilité pour les indications fournies par les candidats. L'exploitant se réserve en tout temps le droit d'exclure sans préavis des candidats ou de bloquer certains contenus en cas d'indications inappropriées, d'abus de toute sorte (notamment en cas d'infraction au code pénal) ou de prestations payantes non payées.

8. Droits d'auteur

Le contenu, le design, la structure et le code source de smartvote sont protégés par le droit d'auteur. La modification des contenus, leur mise en lien, leur utilisation à des fins commerciales ou publiques (en particulier l'intégration dans un autre site web ou l'utilisation de données collectées par smartvote, d'analyses de données réalisées par smartvote ainsi que d'évaluations présentées sur le site web de smartvote, par exemple sous forme de graphiques smartspider et smartmap dans des produits médiatiques imprimés et électroniques de toutes sortes) ou la transmission de ces contenus à des tiers requièrent l'autorisation expresse préalable de l'exploitant.

L'utilisation de données, d'évaluations et de graphiques collectés ou réalisés par smartvote pour la campagne électorale personnelle ou la publicité électorale personnelle des candidats est exclue, tant qu'elle ne constitue pas un contournement des droits d'auteur décrits dans ce paragraphe et que l'indication de la source est visible.

Sans l'autorisation expresse et l'indication nécessaire de la source (pour les graphiques de smartspider "[@www.smartvote.ch/www.sotomo.ch](http://www.smartvote.ch/www.sotomo.ch)" ou pour les graphiques de smartmap "[@www.smartvote](http://www.smartvote)" ou selon la communication écrite de l'exploitant), les actes mentionnés constituent une violation de la loi suisse sur le droit d'auteur (LDA).

9. Responsabilité

L'exploitant n'est responsable que des dommages qu'il a causés par négligence grave ou intentionnellement et qui relèvent de sa responsabilité. L'exploitant n'est pas responsable des dommages causés par un auxiliaire autorisé dans l'exercice de ses fonctions. La responsabilité pour les dommages indirects et consécutifs est exclue - dans la mesure où la loi le permet.



L'exploitant ne peut notamment pas garantir que le portail des candidats et le site web smartvote soient accessibles à tout moment. En particulier, l'exploitant n'assume aucune responsabilité pour les erreurs qui relèvent du domaine des prestataires de services de télécommunication ou du fournisseur d'hébergement.

10. Protection des données

Les données enregistrées des candidats sont traitées de manière confidentielle et protégées de manière adéquate contre l'accès de tiers. L'exploitant s'en tient aux dispositions de la législation suisse sur la protection des données. Les données personnelles qui n'ont pas été rendues librement accessibles par les candidats sur le site web ne sont pas transmises à des tiers.

En saisissant leurs données personnelles dans un formulaire de contact ou en envoyant des e-mails, les candidats donnent leur accord à l'utilisation de leurs données personnelles dans un but précis.

Les droits d'auteur des images téléchargées sur smartvote restent la propriété de leur auteur. L'exploitant se réserve le droit de produire des images à partir des données à des fins publicitaires et de les utiliser publiquement.

Les candidats sont conscients que la transmission non cryptée de données par e-mail ou par Internet peut être lue ou même modifiée par des tiers via des dispositifs spéciaux.

D'autres dispositions relatives à la protection des données figurent dans les dispositions relatives à la protection des données, qui peuvent être consultées via le portail des candidats.

11. Cession de créances

Les candidats ne peuvent céder à des tiers les droits et obligations découlant du présent contrat qu'avec l'accord écrit de l'exploitant.

12. Modification des CGV

L'exploitant peut modifier les CG à tout moment. Les modifications sont annoncées sur le portail des candidats de smartvote (www.candidate.smartvote.ch). La version actuelle des CG peut être consultée et téléchargée sur le portail des candidats.



13. Lieu de juridiction et droit applicable

Le for exclusif pour tous les litiges découlant de la conclusion du contrat ou en relation avec celui-ci est Berne. Les fors obligatoires différents prévus par le droit fédéral demeurent réservés. Le droit matériel suisse est applicable au présent rapport contractuel.

©Politools / smartvote | Berne | 13 janvier 2025 | Version 8.0 | www.smartvote.ch | contact@smartvote.ch
